



# Compte Rendu\_Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée :**

**Arrêt des stationnements sauvages des autocars place Huillier**

Synthèse du 01/03/2024 - Document relu et validé par toutes les parties

## Rappel du contexte de la médiation

**Texte de l'interpellation initiale déposé le 22/06/2023 :**

Plusieurs compagnies d'autocars ont pris l'habitude de stationner leurs autocars sur la place Paul Huillier, en dehors de places de stationnement, avec le moteur en marche. Cela a pour conséquence des risques d'accidentologie élevés, d'importantes nuisances sonores et des pollutions atmosphériques pour les habitants et les personnes qui sont de passage.

Les risques d'accident augmentent à cause du manque de visibilité sur les axes de circulation et de l'encombrement des autocars. De plus, l'accessibilité des trottoirs se trouvent impactés, surtout pour les personnes à mobilité réduite.

Cette habitude est dangereuse et interdite par le code de la route. Nous demandons à la ville de Grenoble d'intervenir pour faire respecter la loi et mettre terme à ces stationnements sauvages.

### **Rappel du déroulé de la phase de médiation :**

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

### **Calendrier des rencontres**

- Première rencontre de médiation le 26/10/2023

### **Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :**

- TAVEL Maud, Adjointe Tranquillité publique et Temps de la ville - Sécurité Publique
- CHENEVIER Valérie, Directrice Territoire secteur 1
- LABOURET Simon, Directeur de projet Mission Aménagement des Espaces Publics
- MONIER Mélanie, Cheffe de projet, Unité Prévention Urbaine

## **Représentant-es de l'interpellation citoyenne**

- BERNARD Céline
- CIANCIOSI Filippo

## **Animation**

- KOLYTCHEFF Boris, Responsable d'unité Accompagnement et Formation

## **Prise de note et compte-rendu**

- EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux initiatives citoyennes

## **Synthèse des échanges**

### **Exposition du problème :**

La place Huillier sert de stationnement sauvage des bus en attente d'aller sur la gare routière. Auparavant, ces bus stationnaient sur la rue Tarze, de manière sauvage également. La mise en place de la chronovélo sur la rue Tarze a déplacé le problème sur la place Huillier.

Jusqu'à 4 bus peuvent rester stationnés simultanément sur une durée variable : 15 min environ.

Cette présence est continue et, comme mentionné dans le texte de l'interpellation, provoque des nuisances sonores et un manque de visibilité pour les véhicules et les piétons.

### **Question des porte-paroles :**

-Est-il possible de faire respecter le Code de la Route ?

-La Ville de Grenoble peut-elle mettre en place des aménagements pour modifier les usages ?

### **Réponse Ville :**

La situation mentionnée par les porte-paroles n'est pas acceptable.

La problématique du stationnement sauvage des bus n'est pas nouvelle, des actions ont déjà été entreprises par la Ville :

- le sujet a été traité avec la SEM Innovia, aménageur de la Presqu'île
- un courrier a été envoyé à Transisère et à tous les opérateurs
- des échanges ont eu lieu avec la gare routière

Il y a plusieurs niveaux de réponse possibles à la problématique :

- refaire un courrier aux responsables de transport des différentes compagnies et opérateurs
- verbaliser
- agir sur l'aménagement de l'espace public

La Ville souligne que la verbalisation n'est pas une option viable sur le long terme et qu'elle doit être vigilante à ne pas re-déplacer le problème dans les rues adjacentes.

Plusieurs pistes sont possibles au niveau de l'aménagement:

- mettre un panneau d'interdiction de stationner
- réfléchir à un aménagement à long terme qui conserve les voies de circulation mais qui empêchent les cars de stationner.

Par exemple : inverser le sens de circulation des voies pour que les cars évitent de passer sur la place

- mettre en place un aménagement transitoire afin de structurer, sécuriser l'espace et contraindre les débordements (car ou autres).

### **Retours des porte-paroles :**

Les bus se garent sur cette place car elle constitue un grand espace désert. Il n'y a pas de signalisations au sol qui permettent de savoir comment agir. Une idée d'aménagement transitoire pourrait être un marquage au sol.

## **Propositions et engagements de la Ville de Grenoble**

- La Ville de Grenoble s'engage à mettre en place un aménagement transitoire sur la place Huillier. La mission Aménagement des Espaces Publics étudie les différents types d'aménagements transitoires possibles. Cette étude peut prendre entre 3 et 6 mois. Un temps de réunion publique sera organisé afin de présenter le calendrier et le plan d'action au début du printemps.
- La Ville vérifie s'il est possible de mettre en place un panneau qui indique que les véhicules ont interdiction de s'arrêter sur la place.
- La Ville met en place la verbalisation et vérifie s'il est possible de verbaliser lorsque le chauffeur est à l'intérieur du bus.